

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

MAIRIE DE SAINT SORLIN EN BUGEY

LA POUPONNE

N°110 - MAI 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 MAI 2020 – EXTRAITS

Le compte rendu peut être consulté sur le tableau d'informations de la mairie ainsi que sur le site internet.

Présents : Patrick MILLET, Jérôme BERTRAND, Jacky BLANCHARD, Bernadette COURIOL, Hélène DENOYER, René DESSERRIERES, Hervé FONTAINE, Magali JOFFRAUD, Murielle KIRCHHOFF, Florent MARTELIN, Jean-Pierre MINAND, François PONCIN, Aline RAT et Céline TROPIBANI,

Absent : Tony LHOMME (qui donne pouvoir à Céline TROPIBANI)

Secrétaire de séance : Florent MARTELIN

Ce conseil a lieu au foyer en raison des mesures sanitaires mises en place à cause du COVID-19, Le quorum étant atteint, le maire sortant ouvre la séance à 19h.

Il accueille les nouveaux conseillers municipaux et les félicite pour leur élection. Il désigne le secrétaire de séance qui sera le cadet, M. Florent MARTELIN.

Il passe ensuite la présidence au doyen, M. René DESSERRIERES

Celui-ci félicite les conseillers municipaux pour leur élection du 15 mars dernier et informe qu'il y a beaucoup de travail et qu'il compte sur chacun d'entre eux.

Messieurs PONCIN et BLANCHARD acceptent d'être assesseurs pour les élections ci-dessous.

1 – Élection du maire :

Le vote a lieu à bulletin secret. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé.

Au premier tour de scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

13 voix POUR sur 15 bulletins et 2 BLANCS.

Monsieur Patrick MILLET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

2 – Élection des adjoints :

Monsieur le Maire propose d'élire 4 adjoints et informe :

Dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Une liste de 4 adjoints est proposée et le maire demande s'il y a une autre liste.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Le conseil municipal décide par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- D'élire la liste conduite par M. René DESSERRIERES.

Ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

M. René DESSERRIERES, 1^{er} adjoint,

Mme Hélène DENOYER, 2^{ème} adjointe,

M. Hervé FONTAINE, 3^{ème} adjoint,

Mme Céline TROPIBANI, 4^{ème} adjointe.

3 – Vote des indemnités :

Le conseil municipal décide par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- **DE FIXER** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, et L 2123-24 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Indemnités du maire :

Nom et prénom du bénéficiaire	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total brut mensuel en euros
Maire : Patrick MILLET	51,6 %	2006,93

Indemnités des adjoints :

Nom et prénom des bénéficiaires	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total brut mensuel en euros
1^{er} adjoint : René DESSERRIERES	19,8 %	770,10
2^{ème} adjoint : Hélène DENOYER	19,8 %	770,10
3^{ème} adjoint : Hervé FONTAINE	19,8 %	770,10
4^{ème} adjoint : Céline TROPIBANI	19,8 %	770,10

4 – Charte de l' élu :

Monsieur le Maire fait lecture de la charte de l' élu.

DIVERS :

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Messieurs François PONCIN et Jérôme BERTRAND qui souhaitent faire une déclaration à l'assemblée. Monsieur BERTRAND Jérôme fait lecture :

Monsieur le Maire

Mesdames Messieurs les conseillers municipaux

Pour donner suite au déroulement de la campagne électorale et à l'élection du nouveau conseil municipal nous souhaitons ce soir, François PONCIN et moi-même Jérôme BERTRAND, apporter quelques précisions au sujet de notre présence en tant que conseillers municipaux.

Dans un esprit d'apaisement, de travail constructif, d'investissement pour le développement de notre village, respectant les besoins et les intérêts des habitants, pour permettre au conseil municipal d'exercer ses fonctions dans les meilleurs conditions, Guylaine MEILLAN, Sébastien CAILLET, Valérie GARÇON et Corinne IPPOLITI ont donné leur démission de conseillers municipaux, à la suite d'une décision collégiale des membres de la liste « AVEC ET POUR VOUS ».

Suite à leur action et dans le respect de l'ordre de la liste, nous avons été nommés conseillers municipaux, nouveaux dans la fonction d' élu, sans à priori, activement ancrés dans la vie associative de notre village et prêts à assurer et assumer pleinement notre nouvelle fonction au sein de cette assemblée.

Cette décision s'inscrit dans une démarche collective pour l'avenir de notre village et ce dans le seul intérêt général.


Nous en terminerons avec cette situation démocratique qui prend tout son sens :


Ce soir, les deux représentants de la liste « AVEC ET POUR VOUS », seront à vos côtés durant tout le mandat pour le bien-être de nos concitoyens et le bon développement de notre village.

Nous vous remercions pour votre attention.

Monsieur le maire fixe les dates des deux prochains conseils municipaux qui auront lieu au foyer communal :

- 8 juin 2020 à 19 heures
- 6 juillet 2020 à 19 heures.

	<p style="text-align: center;"><u>Réouverture de la bibliothèque depuis le lundi 18 mai.</u></p> <p>La bibliothèque ouvrira seulement sur RDV. Réservation au 06 23 23 51 58. Nous n'accepterons qu'une famille à la fois.</p> <p>Jours d'ouverture : Du lundi au vendredi : sur 2 créneaux : 9h et 18h Le samedi : sur 2 créneaux : 10h et 14h En cas d'impossibilité sur ces créneaux, un rendez-vous personnalisé peut être envisagé en téléphonant au n° ci-dessus.</p> <p><u>PROTOCOLE D'EMPRUNT :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Vous posez vos livres sur la table • Désinfection par nos soins • Lavage des mains au gel hydro alcoolique • Masque obligatoire • Vous choisissez vos livres et vous les posez sur le bureau • Tout livre touché ne doit pas être remis en rayon <p>Veillez le poser sur la table pour désinfection.</p>
---	---

<p style="text-align: center;"><i>Concertation sur le Plan Climat Air- Énergie Territorial de la Plaine de l'Ain</i></p> 	<p>La Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) rédige son Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET) qui peut concerner la préservation de l'environnement, la baisse de la facture énergétique, le développement des énergies renouvelables, la rénovation des bâtiments - et donc générer de l'emploi, et enfin l'amélioration du cadre de vie des habitants. La CCPA souhaite associer les 80 000 habitants de la communauté de communes : profitons-en !</p> <p>Participez, exprimez-vous du 2 juin au 2 juillet sur https://ditesnoustout.fr/ccpaplanclimat.</p> <p>Vous y trouverez :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un questionnaire sur vos pratiques en lien avec l'environnement - Une cartographie participative - Une discussion / débat sur le thème de l'énergie
--	--



<p style="text-align: center;">INFORMATION BOULANGERIE</p> <p>Les travaux d'aménagement s'effectueront courant juin pour une ouverture dans la foulée.</p>



<p style="text-align: center;">LOCATION DES SALLES COMMUNALES</p> <p>Les rassemblements de plus de 10 personnes étant toujours interdit sur l'ensemble du territoire (décret N° 2020-663 du 31 mai 2020), le foyer communal et la salle du stade reste fermés.</p>



Le déconfinement se poursuit. Toutes les infos sur le site de la préfecture : <http://www.ain.gouv.fr/strategie-locale-de-deconfinement-a6156.html>

Merci aux employés municipaux de la voirie et du service administratif pour leur travail continu pendant le confinement.

Merci aux ATSEM et au personnel de la cantine pour leur participation active à la difficile mise en place et au fonctionnement des mesures liées aux procédures sanitaires pour la réouverture de l'école.



DISTRIBUTION DES MASQUES

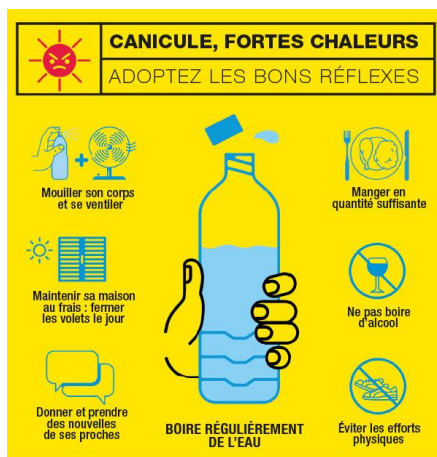
Après la distribution des masques fournis par la commune, puis ceux de la région, vous trouverez avec cette pouponne, des masques fournis par la CCPA.



DISTRIBUTIONS DES SACS JAUNES 2020 - RAPPEL

Vous pourrez récupérer les sacs jaunes au local technique (derrière le foyer communal) lors des permanences prévues à cet effet :

Les vendredis de 16h00 à 18h30 : 03 juillet, 16 octobre et 18 décembre



EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • #canicule



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi et Vendredi : de 15h à 18h - Jeudi : 8h30 à 12h - Tel : 04.74.35.73.78

Adresse email secrétariat mairie : mairiestso@orange.fr

Site Internet : <http://www.saint-sorlin-en-bugey.info>

Commission Communication : lapouponne01@gmail.com